

ACTUALITES

DECLARATION EN LIGNE POUR LES ASSOCIATIONS LOI 1901 : NOUVELLE ETAPE

Depuis le 4 décembre 2013, avec e-modification / e-dissolution déclarez, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de votre association. La déclaration s'effectue sur [Votre compte association](#). **Les modifications concernent les changements de dirigeants (administrateurs), du titre, de l'objet, des statuts...**

BENEVOLAT

LE GUIDE 2014 DU BENEVOLAT EST SORTI !

« *Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial* ». C'est sur cette définition que s'ouvre le nouveau guide 2014 du bénévolat : **les droits des bénévoles et le soutien au bénévolat**.

Après un panorama de l'engagement en Europe et en France, la formation est abordée de façon très complète. Tous les sujets importants sont expliqués : de la fiscalité à la valorisation comptable du bénévolat, de la rémunération des dirigeants aux assurances indispensables. [Consultez le guide 2014](#)

FINANCES

CNDS 2014

RETROUVER TOUTES LES INFORMATIONS : [ICI](#)

CONSULTEZ LA LISTE DES ACTIONS ELIGIBLES : [ICI](#)

DATE DE RETOUR DES DOSSIERS : MERCREDI 26 MARS 2014

DATE DE RETOUR DES AVIS SUR LES DOSSIERS : MERCREDI 16 AVRIL 2014

ZOOM SUR SENTEZ-VOUS SPORT 2014

L'enjeu de Sentez-Vous Sport consiste à encourager tous les Français à pratiquer une activité physique et sportive appropriée et régulière quel que soit leur âge, pour leur permettre un épanouissement personnel d'une part et leur assurer la protection de leur capital « santé » d'autre part. La marque Sentez-Vous Sport, c'est :

- Sentez-Vous Sport « **Célébration** » correspondant à la mise en place **d'évènements** qui se dérouleront durant la **semaine du 15 au 21 septembre 2014**. La note du directeur général du CNDS pour la mise en œuvre de la part territoriale en 2014, confirme la **possibilité de financement par le CNDS pour les organisateurs qui en feraient la demande**.

- Sentez-Vous Sport « **Le Club** » correspondant à la démarche à développer en direction des entreprises en vue de leur adhésion en tant que Partenaires, Mécènes ou Membres.

EMPLOI

VERSEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES EMPLOYEURS DE LA BRANCHE SPORT

Vous êtes dirigeant d'une association sportive employeur de la branche sport...

Vous avez donc **obligation** de contribuer au financement de la formation professionnelle en versant des contributions à des **OPCA** (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés). Ces contributions vous permettent de bénéficier d'une prise en charge financière des frais de formation professionnelle pour les salariés et dirigeants de votre association. [En savoir plus](#)

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT ACTUALISEE AU 20 JUIN 2013

La CCNS s'impose, depuis le 25 novembre 2006, à tous les employeurs du sport dont l'activité principale rentre dans son champ d'application.

Elle adapte le droit du travail aux spécificités du monde sportif. Elle **s'applique à tout le territoire français**, à l'exclusion des TOM, qui peuvent toutefois choisir de l'appliquer. La CCNS fait l'objet de mise à jour fréquente. Attention, dans la version téléchargeable, les avenants signés mais non encore étendus ne sont pas intégrés dans le corps du texte, mais se trouve en annexe à sa suite. [Téléchargez la CCNS](#)